



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 13 DECEMBRE 2021

N°2021-37

L'an deux mille vingt et un et le lundi treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 7 décembre 2021

Date d’Affichage : 7 décembre 2021

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENT EXCUSE : Loïc CHATILLON

SECRÉTAIRE : M. Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération : Tarif de vente des coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés à 15 € le stère, en tenant compte de la qualité du bois, des facilités d'accès et du nettoyage des abords.

Monsieur le Maire propose de reconduire le même tarif aux conditions énoncées précédemment pour la nouvelle année.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs et les conditions ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



Cwiban

AR PREFECTURE

086-218601862-20211213-D2021_37-DE
Regu le 14/12/2021